

Séance du 29 novembre 2022

L'An deux mil vingt-deux le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de CROTTET, à vingt heures quinze, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LHÔTELAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Date d'affichage : IDEM

Secrétaire de séance : Madame Chantal COLLARD désignée à l'unanimité

Nombre de Conseillers

* en exercice : 17

* présents : 16

* votants : 17

Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
LHÔTELAIS Jean-Philippe	X				PECHOUX Frédéric	X			
TURCHET Caroline	X				MIDAVAINÉ Emmanuelle	X			
FAYEMI Dominique	X				PELLETIER Sophie	X			
DURANDIN Patrick	X				QUERTIER Aurore	X			
COLLARD Chantal	X				GAGNAIRE Jean- Marie	X			
DANNACHER Michèle	X				DUBORDIER Damien	X			
PONCIN Georges	X				DUTARTRE François	X			
LOTTE Bernard	X				DOUCET Roselyne	X			
REBESCHINI Martine		X		LHÔTELAIS Jean-Philippe					

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- Approbation du compte rendu de la séance du 28 octobre 2022
- Compte rendu du dernier conseil communautaire et retours d'autres réunions
- Complexe Cantine/garderie – Avenant n° 2
- Avis du CM sur demande d'autorisation environnementale présentée par la SA ARGAN en vue d'exploiter 2 bâtiments à usage d'entrepôt logistique à Saint-Jean-sur-Veyle – ZA du Champ du Frêne
- Décision modificative du BP pour ajustements des comptes
- Documents d'urbanisme
- CPINI (nouveaux pompiers)
- Courriers divers
- Questions diverses
 - * site communal officiel
 - * Marché de Noël

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 octobre 2022

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu du dernier conseil communautaire et retours d'autres réunions

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques Veyle Nord la communauté de communes met en oeuvre des compensations agricoles. le montant de 198 000 € a été défini par arrêté préfectoral.
- Vote des nouveaux tarifs de la base de loisirs pour 2023
- Adhésion de la communauté de communes à l' EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin Saône/Doubs) Saône/Doubs
- Information est donnée que l'enquête publique du PLUi débutera en janvier 2023.

Avenant N° 2 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une cantine et d'une garderie – ARRÊT DU MONTANT DÉFINITIF DES HONORAIRES

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire au cabinet AC3 CROPIER pour un montant total d'honoraires initial de 81 024 € HT,

Considérant que la phase APD et le montant définitif des travaux ont été validés par l'avenant n°1 pour un montant de 1 003 112,75 € HT

S'agissant du montant définitif des honoraires :

Pour rappel le forfait de rémunération pour les missions ESQ à AOR était fixé à prix forfaitaire provisoire.

La mission complémentaire OPC était rémunérée sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

Par application du taux de rémunération prévu par le titulaire dans son marché sur le coût prévisionnel définitif des travaux acté dans l'avenant 1, le montant du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est porté à 95 185,03 € HT (Voir tableau de répartition en annexe) :

- Rémunération de la mission de base : $8,90\% * 1\,003\,112,75 \text{ € HT} = 89\,277,03 \text{ € HT}$.

- Mission complémentaire OPC: 5 908 € HT.

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 13/12/2021

DELIBERE

- Adopte l'avenant N°2 annexé par 16 voix pour et 1 abstention, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une cantine et d'une garderie portant fixation du montant définitif du montant des honoraires du maître d'œuvre,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

Demande d'autorisation environnementale présentée par la SA ARGAN en vue d'exploiter deux bâtiments à usage d'entrepôt logistique à Saint Jean sur Veyle – ZA du Champ du Chêne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SA ARGAN a déposé une demande d'autorisation environnementale et une demande de permis de construire en vue d'exploiter deux bâtiments à usage d'entrepôt logistique à Saint Jean sur Veyle.

Le dossier est soumis à enquête publique unique du 14 novembre 2022 au 16 décembre 2022 inclus, dans les communes de Saint-Jean-sur Veyle, St Cyr-sur-Menthon et Bâgé-Dommartin où un registre d'enquête sera ouvert pour recevoir les observations du public.

Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement, il invite le conseil municipal à formuler son avis sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

N'a pas d'observation à formuler et émet un avis favorable sur ce dossier par quinze voix POUR et deux voix contre

Décision modificative n° 01 du BP pour ajustements des comptes

Afin d'ajuster les comptes pour avoir les crédits suffisants pour régler les dernières dépenses 2022, Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires inscrites dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation
de crédits				
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Bâtiments publics		6 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		6 000.00 €		
D 6336 : Cotation CNG,CG de la FPT		500.00 €		
D 6411 : Personnel titulaire		9 500.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		10 000.00 €		
D 6553 : Service d'incendie		5 800.00 €		
D 65548 : Autres contributions		1 200.00 €		
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		1 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		8 000.00 €		
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				700.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				700.00 €
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.				3 517.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				3 517.00 €
R 73224 : Fonds départ. DMTO (< 5000 h)				11 283.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				11 283.00 €
R 744 : FCTVA				800.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				800.00 €
R 752 : Revenus des immeubles				3 500.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				3 500.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers				4 200.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				4 200.00 €
Total		24 000.00 €		24 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 20422 : Privé : Bâtiments et instal.		7 000.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		7 000.00 €		
D 2184-133 : Equipement groupe scolaire		10 000.00 €		
D 2188-151 : Achat div. matériels & mobilier		3 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		13 000.00 €		
D 2313-234 : COMPLEXE CANTINE GARDERIE		200 000.00 €		
D 2315-149 : VOIRIE	220 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	220 000.00 €	200 000.00 €		
Total	220 000.00 €	220 000.00 €		
Total Général		24 000.00 €		24 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vote à l'unanimité l'ajustement budgétaire proposé.

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 28 octobre 2022 :

Droit de préemption urbain

DIA VTE SOCIETE DID / SCI BOUILLOD « CC LA SAMIANE »

Permis de construire

PC 001 134 22 D0009 - TRELON Dominique demeurant 71 route de Grièges - 01290 CROTTET pour la construction d'une piscine.

Déclarations préalables

DP 001 134 22 D0066 - PACQUELET Denis demeurant 125 route de Saint-Jean - 01290 CROTTET pour la réfection d'un hangar.

DP 001 134 22 D0067 - SALANON Daniel demeurant 462 rue des Piasses - 71870 HURIGNY pour la réfection d'une terrasses - 96 allée des Cyprès.

DP 001 134 22 D0068 - MARA Karinne demeurant 25 rue des Terrasses - 01290 CROTTET pour la pose d'une clôture.

DP 001 134 22 D0069 - EDF ENR demeurant 27 chemin des Peupliers - 69570 DARDILLY pour la pose de panneaux photovoltaïques 410 rue du Gros Chêne.

DP 001 134 22 D0070 - CALVO Lindsay demeurant 31 chemin de Ruelle Metelle - 01290 CROTTET pour la modification d'ouvertures et la pose d'un portail.

CPINI

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration de 2 personnes dans le corps des sapeurs-pompiers volontaires de la commune

- Un venant d'emménager à Crottet (mutation de la Commune d'Illiat)
- Un jeune de 16 ans

Courriers divers

- PLUI .
 - o La commission d'enquête aura lieu du 13 janvier au 13 février 2023
 - o Le Comité technique se réunira en mars 2023
 - o Le COPIL(COMité de PILotage) aura lieu le 04 avril 2023
 - o Il sera en principe opposable jusque fin juin 2023
- Départ de l'adjointe administrative d'accueil (responsable Urbanisme et service population)
 - o 6 personnes se sont présentées pour son remplacement
 - o Une seule a les prérequis
 - o Elle commencera le 02 janvier 2023 suite à une mutation de la commune de Manziat

- Réunion le 10 janvier 2023 à 20 heures avec le CAUE sur le prospect du village
- L'ouverture de la 8^{ème} classe se fera le 3 janvier 2023 ; l'enseignant arrivera début décembre 2022.

Questions diverses

- Site Communal Officiel :
 - o Application mobile Localiti : elle permet d'être informé sur les portables et en temps réel des informations enregistrées sur le site de la commune.
- Marché de Noël
 - o Plusieurs rendez-vous pris pour la mise en place des illuminations, l'installation des barnums pour l'organisation du marché de Noël du 17 décembre 2022.

Le prochain conseil municipal est fixé au dernier vendredi de janvier 2023

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
La séance est levée à vingt-deux heures.

Le Maire,
Jean-Philippe LHÔTELAIS



La secrétaire de séance,
Chantal COLLARD



Affiché le 30 janvier 2023